Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 018-211801287-20251006-12_2025-DE

République Française
Département Cher
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	7

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 07/10/2025
Et
Publication sur le site de la commune http://limeux-berry.fr

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : GRESSETTE Romain, PILORGET Franck

Excusé(s) avant donné procuration : M. RAYMOND Philippe à Mme KUBLER Sylvia
Excusé(s) : Mme DELAGE Elodie, MM : FAILLOT Benoit, ROTINAT Julien

Absent(s) : M. BEUGIN-FLEURANT Bastien

MAIRIE de LIMEUX 18 (Cher)

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

12_2025 – ONF : PROGRAMME DE MARQUAGE DE COUPES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr Touzet de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise le mode de commercialisation

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 018-211801287-20251006-12_2025-DE

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré – contrats	
1A	EMC	160	10,78	Oui		x			
2	RCV	870	8,76	Oui		x			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné
Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
Mr le Maire ou son représentant participera au martelage des parcelle n° 1A et 2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2025
Le Maire
Julien YVON

MAIRIE de LIMEUX
18 (Cher)

Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 07/10/2025